



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DELIBERATION N° 04/2026/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 23 JANVIER 2026 À 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU BILAN D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS TOP UP DE LA PROGRAMMATION LEADER 2014-2022

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 3

Nombre de Conseillers Présents : 30
Date de la convocation : 17 Janvier 2026
Nombre de suffrages exprimés :33

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-trois janvier à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK – Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah KHAN-GRISSET – Elainne JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA

PROCURATIONS : Phong LY donne procuration à Daniel CASTOR – Patricia VICTOR donne procuration à Xavier CLERVAUX – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK

ÉTAIENT ABSENTS : Ruth BIDIUO CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mikaël MANCEE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Rolande SILEBER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yolande MILZINK-CINCINAT

POUR : 33	Serge SMOCK – Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah KHAN-GRISSET – Elainne JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-
-----------	--

	Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA Phong LY – Patricia VICTOR – Sandrine JACQUES
CONTRE : 0	
ABSTENTION : 0	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 112/2014/CACL en date du jeudi 18 septembre 2014 approuvant l'étude de préfiguration du Groupe d'Action Locale (GAL) du Centre Littoral ;

Vu l'appel à projet LEADER émis par la Collectivité Territoriale de Guyane en date du 28 juillet 2015 ;

Vu le Programme de Développement Rural de la Guyane adopté le 24 novembre 2015 ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'avis favorable du comité de sélection LEADER de la Collectivité Territoriale de Guyane reçu par courrier en date du 02 décembre 2016 ;

Vu la délibération N° 48/2017/CACL en date du 20 avril 2017 portant validation de la stratégie de développement, de la maquette financière et désignation du Président de l'AGGLO'GAL ;

Vu la délibération N° 62/2017/CACL en date du 22 juin 2017 portant validation du projet de convention et de ses annexes relatives au programme LEADER de l'AGGLO'GAL ;

Vu la délibération N° 115/2018/CACL en date du 01 octobre 2018 portant approbation du règlement d'attribution des aides de la CACL au titre du programme LEADER ;

Vu la délibération n° 58/2019/CACL en date du 18 avril 2019 portant modification du règlement d'attribution des subventions TOP UP ;

Vu la délibération N° 93/2021/CACL en date du 28 avril 2021 portant approbation du bilan d'attribution des subventions Top Up au titre de l'année 2020 ;

Vu la délibération N° 101/2021/CACL en date du 07 juillet 2021 portant approbation de la seconde modification du règlement d'attribution des subventions « Top Up » au titre du programme LEADER ;

Vu la délibération N° 70/2022/CACL en date du 29 avril 2022 portant approbation du bilan d'attribution des subventions Top Up au titre de l'année 2021 ;

Vu la délibération N° 57/2023/CACL en date du 29 avril 2022 portant approbation du bilan d'attribution des subventions Top Up au titre de l'année 2022 ;

Vu la délibération N° 63/2025/CACL en date du portant approbation du bilan d'attribution des subventions Top Up au titre de l'année 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Attractivité des Territoires Ruraux ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Fiscalité en date du lundi 08 décembre 2025 ;

Vu l'avis du Bureau en date du mercredi 10 décembre 2025 ;

Entendu le **Rapport N° 04/2026/CACL** relatif à l'approbation du bilan d'attribution des subventions TOP UP au titre de la programmation LEADER 2014-2022 ;

Considérant la volonté de la CACL d'offrir un dispositif de financement direct aux porteurs de projet manquant de fonds propres pour mobiliser les fonds LEADER ;

Considérant la décision du Comité de Programmation de l'Agglo'GAL, au titre de la programmation LEADER 2014-2022, d'accorder à dix-neuf associations ces subventions TOP UP pour un montant total de 766 712,82 € ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De prendre acte de la présentation du **Rapport N° 04/2026/CACL** portant sur l'approbation du bilan d'attribution des subventions TOP UP pour la programmation LEADER 2014-2022 ;

ARTICLE 2

D'approuver le bilan d'attribution des subventions TOP UP au titre de la programmation LEADER 2014-2022 ;

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 23 janvier 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK